

Objet : Autorisation de vente de matériel informatique obsolète.

Le Président expose :

Le SMBP dispose de deux ordinateurs « ASUS Eee Box-eb 202 » acquis en 2008 et 2009 destinés jusqu'à présent aux postes de travail dédiés aux stagiaires.
Il dispose également d'un ordinateur portable ASUS acquis en 2008.

Les numéros d'inventaire de ces matériels sont les suivants :

Désignation	N° d'inventaire
ASUS Eee Box-eb 202 / Année 2008	2008-09
ASUS Eee Box-eb 202 / Année 2009	2009-03
Ordinateur portable ASUS	2007-01

Ces équipements sont désormais obsolètes et inadapté aux besoins de fonctionnement.

Le Président propose donc de les mettre en vente.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** la mise en vente des équipements susmentionnés
- **Dit** que ces matériels seront sortis de l'inventaire une fois vendus
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD